L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

MERCREDI, 13 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

Personnes venant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—3f

DEMANDES.

On demande—Une servante au No 104 rue Tchoupitoulas. 12dec—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

Mr F. LAPLANTE, 269 rue Bourbon désire trouver une bonne place de comptable. Référence hors ligne. 10 déc—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Amelia M. Choppin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,498—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George William Nott, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Mme Doris Schmucker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,785—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Sickfort, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de James E. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,541—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy Foley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13dec—13 17 22

Succession de Jean Miaileq ou Jean Miailoq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,140—Division A—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Jean Miailoq, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 17

John Calder & Co. et David R. Calder vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,656—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Sickfort, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4dec—4 9 13

Succession de Godfrey Morrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes W. Morrell tutrice naturelle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Calixte Maquerre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,910—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calixte Maquerre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13déc—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS

F. Leinweber vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John K. Ficton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de la Division pour la paroisse d'Orléans. No 41,009. Division A—Et jugé en ces créances.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, E. Lange soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par-devant O. Morel, Recteur, notaire, son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le 21 jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
13 déc—3f 2 8 dec.

Geo. W. Bell et al., vs J. J. Wise Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40 434—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

Succession de Mme Elizabeth Bernard, femme décédée, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 37,933—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John K. Ficton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de la Division pour la paroisse d'Orléans. No 41,009. Division A—Et jugé en ces créances.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, E. Lange soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par-devant O. Morel, Recteur, notaire, son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le 21 jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
13 déc—3f 2 8 dec.

John Calder & Co. et David R. Calder vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,656—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. Henderson liquidateur, syndic et dépositaire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4dec—4 9 13

Succession de Godfrey Morrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Agnes W. Morrell tutrice naturelle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Calixte Maquerre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,910—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calixte Maquerre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6déc—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

F. Leinweber vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,429—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John K. Ficton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de la Division pour la paroisse d'Orléans. No 41,009. Division A—Et jugé en ces créances.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, E. Lange soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par-devant O. Morel, Recteur, notaire, son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le 21 jour de décembre 1893, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
13 déc—3f 2 8 dec.

Geo. W. Bell et al., vs J. J. Wise Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40 434—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40 532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Streuly, receveur et liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Loterie de l'Etat de la Louisiane—Au tirage d'hier les numéros suivants ont gagné les principaux lots:

$150,000	34,414
$40,000	91,531
$10,000	4,801
$10,000	23,834
$5,000	42,698
$5,000	99,722
$2,000	65,704
$2,000	66,646
$2,000	74,186
$2,000	74,776
$2,000	74,934

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 DECEMBRE—CLASSE No 394
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
65	64	67	72	14	73	30	58	21	36	18	70	11	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
Pa témoignage nous apposons notre signature
Ce 12 décembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ,
Commissaires.
Les plans donnés tirages quotidiens peuvent être vus au long terme dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUE.

L.A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages seront strictement mensuels et non trimestriels. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages mensuels et semestriels ont lieu tous les autres dix mois de l'année, s'ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont sous nos ordres, et nous donnons notre assurance que rien avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificat, auquel nous joignons ici notre signature.

W. L. Eustis
M. Isabella
E. Pelton

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paiemons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. D. LEE, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 DEC. 1893.

GROS LOT: $150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de...	40,000, ...	40,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
2 Lots de...	5,000, ...	10,000
5 Lots de...	2,000, ...	10,000
25 Lots de...	600, ...	15,000
100 Lots de...	400, ...	40,000
100 Lots de...	200, ...	40,000
300 Lots de...	120, ...	36,000
500 Lots de...	80, ...	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $200, soit.....		$20,000
100 Lots de...$120, ...		12,000
100 Lots de...$80, ...		8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $40, soit.....		$39,960
999 Lots de $40, ...		39,960
3,434 Lots se montant à.....		$530,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

FAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ DIXIÈMES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés en correspondance.

Adresser à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté de la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré a son numéro sorti payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit scellé avec les signatures du Général G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. R. CARELL, ayant seuls la garantie de quatre banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer, n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a beaucoup de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent payer attention, et se protéger en insistant pour avoir des **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres s'ils veulent la chance d'un gros lot.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Ve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 11 DÉCEMBRE, A 11 HEURES,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et variés trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heure P. M.

Comdit ons—Comptant.
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
6 déc— 155 rue de la Commune.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

DEUXIÈME DISTRICT.

Magasin et Résidence,

Coin Bienville et Franklin.

Succession de Nicholas Litzelmann.

No 40,765.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

MERCREDI, 17 JANVIER,

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur.—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date le 11 décembre 1893, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Basin, et mesurant ensemble une superficie quarante (41) pieds sept et demi (7 1/2) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de soixante trois (63) pieds (onze (11) pouces et deux (2) lignes et face à la rue Franklin, formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage et attic, ayant magasin et chambre à coucher au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher dans l'attic, une bâtisse pour cuisine à deux étages avec cinq chambres, toilette et cours.

Conditions—Comptant: 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par-devant Jeff. C. Wentz, notaire public.

13 déc—13 20 27—jan 3 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. P. Edwards, agent, vs B. Ellinger.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 25,456—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Davis Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 22 décembre 1893, à midi, au non entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
Constable.

13 déc—13 19 22

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Mme Mary J. Pinegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 39,570—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, étant les lots Nos 1 et 2 situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 149, borné par les rues Jersey, Marengo, Laurel et Constantine, ensemble ayant ensemble la face sur la rue Jersey une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

2e Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'îlet No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

4e Une certaine portion de terre située de la ligne de six mètres du district de cette ville dans l'îlet No 48, borné par les rues Perrier, Prytanée, Arabella et l'avenue Nashville et mesurant ensemble quarante pieds de face à la rue Perrier, sur une profondeur de trois cents pieds.

5e Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant l'îlet No 571 borné par les rues St George, St André, Dufossat et Valmont.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur la dite propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Succession de W. B. Ringrose vs F. P. Hansard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 18 décembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, No 37 rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison consistant en un ameublement de salon et chambre à coucher, sideboard, etc., tel qu'il apparaît à un inventaire, salons dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 déc—7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de machine, marchandises, bric-a-brac, etc., etc., d'une grande manufacture de briques.

W. L. Sirjacques versus Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,443 — En vertu d'un ordre de vente daté 8 décembre 1893, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux par désignés, le JEUDI, 21 décembre 1893, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le Frye Triumph Press Brick Manufactory situé sur les lieux sur les portions de terre dans les Vieux Fauxbourgs respectivement par 16 sur la portion de terre bornée par l'avenue Peters, les rues Léonine, Front et Levée; 29 avenue Peters, Front, Léonine et le dit avenue Peters.

Tous les effets mobiliers de la défenderesse contenus sur les dits lieux et consistant dans machine de presse à briques (fly-wheel) courroies et tout le complément bouilloire, cheminée dite (Breeching Smoke Stack), une machine à briques (Triumph Brick Brick), 1 machine à briques Potts patentée avec poulies, 1 sander et 1 dump-table, 1 ligne d'abrêts de conducteurs, 8 boulies, 2 citernes et tuyaux, 1 pompe avec accessoires pour l'eau du fleuve avec droit de puiser de l'eau à la rivière 2 Fours de briques cuites contenant ensemble environ 500,000 briques.

1 Lot de briques non cuites.

1 Lot de moules à briques.

25,000 palettes ou briques.

6 lots de sable contenant 4,375 yardes.

Environ 60 cordes de bois (cotton wood) et environ 100 cordes de bois de pin.

1 lot de bouteilles, trucks, pelles, chaudières, brick boxes, crowbars, instruments, etc., et un lot de vieux bois de charpente;

Ainsi que divers bois, etc.

De même que 1 mules, 4 charrettes, 1 wagon, 4 wagons à briques et un lot de harnais, etc.

Aussi, environ 4 cordes de bois de pin sur le Nouveau Bassin.

Et encore 12 cordes de bois sur la levée, au pied de la rue Valmont.

Le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
et receveur et liquidataire dans la susdite affaire.

9 déc—9 12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 250 acres de terre dans la paroisse St-Tammany.

Solomon Kahn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38,696.—En vertu d'un ordre de vente daté 8 décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

260 acres de terre situées sur la rivière Bogue Chitto, paroisse St Tammany, Louisiane, étant une portion d'un plus grand morceau de terre connue sous le nom de "Keller Ferry Tract", mesurant profondeur 550 arpens, borné au nord par la dite rivière Bogue Chitto, au sud, par les terres de W. F. Duplissé, une partie du premier terrain; à l'est par des terres de B. West, et à l'ouest par le terrain Rivers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 déc—9 15 22 29—5 10 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES REMUNERATIVES ET BIEN SITUÉES

—DANS LE—

Premier, Deuxieme, Troisième Districts.

Nos 286 et 288 rue St-Thomas, entre les rues St-James et Félicité, double corps de logis élégant.

Nos 111 et 113 rue South Liberty, entre les rues Gravier et Perdido, double corps de logis élégant.

No 6 rue North Peters, entre les rues Ursulines et Hôpital et faisant face à la rue Gallatin, près des Marchés Français, de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, de la Gare de passagers du Southern Pacific Railroad, magasin à trois étages, occupé comme le "Simone House."

No 251 rue Villeré, entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines, un charmant cottage élevé.

Nos 168 et 168 1/2 rue Villeré, entre les rues Domaine et Ste-Anne, un élégant double corps de logis.

A l'encoignure des rues Robertson et St Philippe, un élégant et spacieux double corps de logis.

Nos 219 et 219 1/2 rue North Claiborne, entre les rues Ursulines et St-Philippe, un très élégant double corps de logis.

No 101 rue Mandeville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, une résidence à deux étages.

Succession de

ROBERT MOUAT.

No 37,943.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1893, et signé le 14 novembre 1893, par l'Honorable G. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée: Succession de Robert Mouat, notaire en cette ville, laisse le dit terrain ci-dessous désigné, et mesurant 31 pieds de face sur une profondeur de 89 pieds 7 pouces sur la ligne quatre repère du lot No 3, décrit ci-dessus, plus 2 pieds 2 pouces et 12 lignes et la ligne séparant du lot No 5 et 35 pieds et 6 lignes de large sur la fond.

Les maisons comprenant un cottage retiré de la rue, avec deux chambres, galeries salle à manger, cuisine, deux citernes, bien d'aisance, etc.

2e Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 149, borné par les rues Gravier et Perdido, ayant ensemble une superficie de trente pieds de face à la rue **Gravier** sur 63 pieds de profondeur et 6 lignes de large, contenant ensemble une superficie de 1,890 pieds carrés, et mesurant ensemble une superficie de 1,890 pieds carrés, et mesurant ensemble une superficie de 1,890 pieds carrés, et mesur